

Brent FRÈRE  
Vice-président LiLux a.s.b.l.  
58, rue d'Esch  
L-3720  
Rumelange

Rumelange, ce 8 mai 2026

Courrier recommandé avec accusé de réception.

A l'ensemble des membres,

Lors de la dernière Assemblée Générale, alors que je suis vice-président en exercice de l'association, j'ai appris **incidemment** que des **nouveaux statuts avaient été décidés, par une commission de volontaires**. Je me suis étonné de n'avoir **jamais entendu parler** de cette commission, de n'avoir pas été convié à en faire partie. J'ai parcouru alors pour la première fois le texte qui en était sorti, pour constater des problèmes majeurs, raison pour laquelle ces statuts n'ont pas été adoptés immédiatement.

J'ai ensuite vérifié si, par malheur, je n'aurais pas raté quelques e-mails, y compris dans mon système anti-spams et même via les logs de mon serveur e-mail. Mais rien. Un membre m'a appris depuis que, en ce qui le concerne, il en avait été informé **oralement** et invité à y participer personnellement, par le secrétaire. Je n'ai donc pas raté d'e-mails ; j'ai été **délibérément écarté de tout processus décisionnel sur un point critique pour une association : ses statuts**. J'ignore en l'état s'il s'agit d'une initiative isolée du secrétaire, ou s'il y a un consensus contre moi chez certains membres du comité, mais ceci constitue une faute lourde, et qui n'est pas isolée, malheureusement.

J'ignore également si cette confiscation de mes fonctions d'administrateur et de membre de l'association ne frappe que moi, ou si d'autres membres en ordre de cotisation ont été dans le même cas (écartés de toute possibilité d'intervenir sur la rédaction de nouveaux statuts), mais il en suffit d'un !

Cette faute grave s'ajoute à une série d'autres.

Il y a un peu plus d'un an, j'ai noté que je n'avais plus accès à mon compte sur Sendar, ce qui m'a mis en difficultés, car je m'étais engagé de publier d'urgence certains contenus sur mon site historique « bfrere.net ». Après avoir contacté le président, il a constaté qu'en effet, mon accès au serveur du club m'était **administrativement interdit**, qu'il ne s'agissait pas d'un bug ou d'une erreur, mais d'une mesure délibérée. Comme ce n'était pas de son initiative, il en a parlé au secrétaire, qui a également les droits d'administrateur sur ce serveur, et qui lui a expliqué que c'était de **son initiative**, considérant que mon accès sur ce serveur « *constituait une grave menace de sécurité* » ! Cette décision est **arbitraire, non fondée** et la faute a été évidemment rectifiée par le président.

Un peu plus tard, j'ai eu besoin de confirmer un accès (hébergeur de DNS) en renvoyant un PIN code qui m'était expédié sur l'adresse e-mail associée au compte (phenix@lilux.lu). L'e-mail ne m'est jamais parvenu. J'ai encore une fois appelé le président pour tenter de comprendre où était le problème, et après quelques heures de recherches, il a déterminé qu'une mesure technique bien cachée (je n'ai pas les détails) avait été mise en place pour bloquer certaines adresses IP, justement celles-là qui correspondaient à mon serveur mail et à ma société... J'ai perdu alors **plusieurs jours** car le président étant en déplacement, il n'a pas pu s'en occuper immédiatement. Là encore, comme il m'a dit que ce n'était pas de son fait, il s'en est ouvert au secrétaire, qui a **avoué avoir pris cette mesure à mon égard**.

Vous avez pu noter dans les comptes de l'association que le remboursement du dîner de fin d'année 2025 n'a pu avoir lieu que **des mois plus tard**. En fait, la trésorière a, semble-t-il, été une victime collatérale de ces sanctions arbitraires récurrentes à mon égard. En effet, elle a **perdu l'accès au compte** de l'association, ce qui est un comble pour une trésorière ! S'en ouvrant à moi, j'ai constaté que c'était bien le cas pour moi aussi : le compte de l'association n'apparaissait plus dans l'interface web-banking « eboo.lu ». Après en avoir parlé à la banque (POST), j'ai appris que l'association leur avait communiqué un courrier les informant que nous ne faisons plus partie des personnes autorisées à accéder à ce compte. M'en ouvrant encore une fois au président, il a mené son enquête interne (interroger le secrétaire) pour découvrir que le document que celui-ci lui avait fait signer sous d'autres prétextes nous excluait, de fait, des mandataires pour ce compte. Cette situation a été réglée, mais ça a pris plusieurs semaines, et une telle initiative ne fait que constituer une **faute inexcusable supplémentaire dans le chef du secrétaire**.

Quelques semaines plus tard, tentant de rembourser les frais d'enregistrement de domaines et la note du restaurant, la trésorière a **encore dû déplorer un blocage au niveau du compte** : il apparaissait bien dans son interface de web-banking « eboo.lu », mais toute tentative de virement aboutissait à un message d'erreur mystérieux. C'était également le cas pour moi. J'ai passé plusieurs mois à en obtenir le déblocage. Ça a nécessité quantité d'échanges d'e-mails et de documents, et j'espère que ce déblocage est maintenant définitif. Lors de la dernière A.G, j'ai dû demander aux bénéficiaires effectifs s'ils n'avaient pas de lien avec le fisc des États-unis, car les démarches étaient alors **encore en cours**. En effet, il a fallu **tout reprendre depuis le début** car l'ensemble des pièces doivent être fournies dans une fenêtre temporelle limitée.

La décision de ne plus se représenter au poste de trésorière de Karidiata n'est pas étrangère à ces comportements inqualifiables et récurrents. Elle est, semble-t-il, une victime collatérale des mesures parfaitement arbitraires et abusives me visant de la part de membres du comité, donc clairement le secrétaire. Je suspecte clairement d'être mis systématiquement à l'écart de tout échange, de toute convocation ; je note d'ailleurs que dans la lettre de convocation que j'ai reçue, il n'y a pas de formulaire de procuration. Encore une erreur ? Un oubli ? Je ne dis pas que ça serait une décision du comité, *n'ayant strictement rien à me reprocher*, mais clairement du secrétaire, vu l'ensemble des faits évoqués.

Je rappelle également que lors de l'A.G. d'il y a trois ans, j'ai été **agressé en pleine réunion** sur des faits touchant une autre association, qui n'avaient **aucun lien** avec LiLux et qui n'étaient **même pas à l'ordre du jour**, ce qui fait que je n'avais évidemment préparé aucune « défense » ni aucune pièce pertinente. Ces procédés sont odieux, indignes, et totalement déplacés car en dehors de l'objet de l'association. LiLux n'a pas à souffrir ni à devoir supporter les conséquences des frustrations rencontrées par le secrétaire dans le cadre d'autres associations.

Cette situation ne peut perdurer indéfiniment. Je reste patient, professionnel, mesuré et toujours au service de l'intérêt de l'association et de ses membres, mais visiblement, l'individu ne peut se contrôler en ce qui concerne sa haine inexplicquée à mon égard, qui n'a pas plus de fondement que de cohérence. L'association souffre significativement de ces comportements inqualifiables, et il est devenu impossible de se concentrer sur son objet dans de telles conditions. Même l'usage des services informatiques sous son contrôle deviennent suspect, empêchant une nécessaire communication en confiance entre les membres et les membres du comité.

En conséquence de l'ensemble de ces faits avérés, le 25 mars, il y a donc **plus d'un mois déjà**, j'ai envoyé un e-mail à six des principaux membres de cette association, y compris au président, en essayant d'utiliser des adresses indépendantes de celles de l'association, car vu que le secrétaire a les droits d'administrateurs sur le serveur, il aurait pu les supprimer. J'y ai **explicitement fait appel à l'exclusion de ce secrétaire de l'association**. Je n'ai noté **aucune réponse**, et je ne vois pas ce point à l'ordre du jour de la convocation à cette **Assemblée Générale Extraordinaire**.

En conséquence, je m'oppose formellement à cette convocation d'Assemblée Générale.

Cette association a très largement quitté les limites de la légalité. Des décisions et des actions parfaitement inadmissibles sont prises en petit comité voir par un administrateur isolé (blocage d'accès, blocage de mails, blocage du compte en banque, ...), sans même en référer à l'ensemble des administrateurs en fonction. Des sanctions sans aucune justifications sont infligées à des membres du comité de manière arbitraire sans qu'on ait droit au chapitre. Aucune demande de sanction, même parfaitement justifiée, n'est suivie des faits. Le compte de l'association est pris en otage par certains, et des abus de pouvoirs sont commis répétitivement par, au moins, le secrétaire, via son accès sur le serveur de l'association.

Non seulement cette association n'organise **plus aucune réunion** régulière depuis le Covid, n'a plus de local, mais encore elle n'organise plus aucune réunion du comité (au moins n'en suis-je pas informé). Lorsque j'ai un appel d'un candidat membre (j'assure toujours la permanence téléphonique), on me demande systématiquement « où et quand se tient la prochaine réunion ». Je suis bien en mal de répondre... Même lorsqu'il s'agit d'une demande d'aide (assistance à l'installation, choix de distribution, ...) je ne peux pas aider, vu qu'on n'a pas de local ! Peut-être est-il temps d'envisager la fermeture de l'association, si ce qui reste du comité en est à passer son temps à éjecter des membres historiques ou à dégoûter des bénévoles ?

J'ai indiqué, dans cet e-mail du 25 mars, ma décision de quitter l'association si le fautif n'était pas exclu, et je constate que mon message n'est **même pas pris en compte**. Il ne m'est plus possible d'avoir à supporter ces attaques, ces violations de mes droits, systématiquement, et sans action en retour de l'association. Mais ce n'est pas à moi de quitter ce club, pour lequel j'ai tant fait depuis tant d'années, par un investissement personnel, par des dons substantiels (400€ par an pendant des années), par l'organisation de conférences, par le service téléphonique que j'assure, par les campagnes publicitaires que j'ai organisées et payées !

J'exige le retour d'urgence à un minimum de semblant de légalité et de formalisme dans l'organisation de cette association. En particulier, cette convocation à une Assemblée Générale Extraordinaire n'est pas valable puisque signée par un seul administrateur.

Je refuse des décisions arbitraires, prises entre deux portes, en dehors de toute réunion du Comité (réunions qui n'existent plus). J'exige maintenant une réunion du comité, préalable à la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire, afin qu'on **discute des points à mettre à l'ordre du jour**, en particulier l'exclusion du/des fautifs. Le silence, face à l'abject, n'est pas une solution.

La présente pourra être produite en justice en cas de besoin.

Brent FRÈRE,  
Vice-président LiLux a.s.b.l.